



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Patrick LEFEBVRE.

Etaient présents :

M. BENAC Jean Pierre, Mme BRESSAC Isabelle, M. CORNET Olivier, Mme COUDOURNAC Sonia, Mme DA SILVA Corinne, M. LASSERRE Christian, M. LEFEBVRE Patrick, M. MASCARAS Eric, M. MASSIP Cyril, M. MESTRE Christophe, Mme ROUSSET Vanessa, M. VIGNES Stéphane, Mme VILA Marie

Procuration(s) :

F. FILHOS à M. VILA
D. ZIMMERMANN à C. MASSIP

Etai(ent) absent(s) :

M. FILHOS Francis, Mme ZIMMERMANN Diane

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BRESSAC Isabelle

Date de convocation
05/03/2025

Date d'affichage
05/03/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

20/03/2025

et publication du :

20/03/2025

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DES COMMUNES DU VOLVESTRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5214-16V, L5215-26, L5216-5V140,

Vu la délibération du conseil communautaire n° C20210711_78 en date du 22 juillet 2021, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté des Communes du Volvestre,

Vu les statuts de la Communauté des Communes du Volvestre et notamment les dispositions incluant la commune de SAINT JULIEN SUR GARONNE comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de SAINT JULIEN SUR GARONNE souhaite réaliser un complexe commercial et associatif intégré dans le projet global COEUR DE VIE,

Considérant les études réalisées par le CAUE de la HAUTE GARONNE pour le lancement d'une opération de recentralisation du bourg,

Considérant la labellisation de la commune de SAINT JULIEN SUR GARONNE dans le dispositif VILLAGE D'AVENIR,

Considérant que pour la réalisation de ces travaux de rénovation et de construction du complexe commercial et associatif, la commune de SAINT JULIEN SUR GARONNE envisage de demander un fonds de concours à la Communauté des Communes du Volvestre,



Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin direct et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de demander un fonds de concours à la Communauté des Communes du VOLVESTRE en vue de participer au financement de la construction/rénovation du complexe commercial et associatif intégré dans le programme COEUR DE VIE à hauteur de 26 754 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINT JULIEN SUR GARONNE

Le Maire, Patrick LEFEBVRE

